

Catégorie

Corps

Thème : Nationale

- A
- Administrateurs civils (AC)
  - Architectes et urbanistes de l'Etat (AUE)
  - Attachés d'administrations du MEDDTL (AAE)
  - Chargés de recherche (CR)
  - Conseillers techniques de service social (CTSS)
  - Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)
  - Ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ITPE)
  - Inspecteurs des affaires maritimes (IAM)
  - Inspecteurs généraux et Inspecteurs de l'administration du développement durable (IGADD)
  - Officiers de port (OP)
  - Professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTM)
- B
- Assistant de service social (ASS)
  - Contrôleurs des affaires maritimes (CAM)
  - Contrôleurs des transports terrestres (CTT)
  - Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)
  - Officier de port adjoint (OPAdj)
  - Secrétaires administratifs de l'équipement (SAE)
  - Techniciens de l'environnement (toutes spécialités)
  - Techniciens de l'environnement "espaces protégés"
  - Techniciens de l'environnement "milieux aquatiques"
  - Techniciens de l'environnement "milieux et faune sauvage"
  - Techniciens supérieur de l'équipement (TSE)
- C
- Adjoints techniques
  - Agents techniques de l'environnement (toutes spécialités)
  - Agents techniques de l'environnement "espaces protégés"
  - Agents techniques de l'environnement "milieux aquatiques"
  - Agents techniques de l'environnement "milieux et faune sauvage"
  - Expert techniques des services techniques (ETST)
  - Syndics des gens de mer
- PNT
- Agents contractuels de 3ème catégorie relevant de l'ex-service national des examens du permis de conduire (SNEPC)
  - Personnels non titulaires régis par la décision du 18 mars 1992 modifiée instituant le règlement intérieur national (RIN)
  - Personnels non titulaires relevant du règlement du 14 mai 1973 (dits contractuels CETE)
  - Agents contractuels chargés d'études de Haut Niveau relevant de l'arrêté du 10 juillet 1968 modifié et agents contractuels d'études d'urbanisme relevant de la circulaire 1800 DAFU du 12 juin 1969 modifiée
  - Personnels non titulaires administratifs, techniques et d'exploitation régis par les règlements intérieurs locaux des directions départementales de l'Equipement et des services spécialisés (dits agents RIL), personnels non titulaires gérés par l'administration centrale relevant du règlement intérieur de la direction régionale de l'Equipement d'Ile de France (PNT DREIF) et personnels non titulaires relevant du décret n°46-1507 du 18 juin 1946 modifié
  - Personnels non titulaires de l'enseignement maritime et aquacole régis par le décret n°2011-1145 du 3 décembre 2001 (ex-AGEMA) et personnels non titulaires recrutés directement par les lycées professionnels maritimes
  - Personnels non titulaires du ministère visés par l'article 34 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (dits agents Berkani)
  - Médecins de prévention
  - Personnels contractuels recrutés par l'administration centrale du ministère en application des articles 4 et 6-I de la loi 84-16 du 11 janvier 2004 ou sur contrat sui-generis (CDD/CDI/Sui-generis)

Catégorie

Corps

## Thème : Filière exploitation

- B
- Contrôleurs des travaux publics de l'Etat "aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires"
    - Centrale,
    - Préparatoire
  - Contrôleurs des travaux publics de l'Etat "Aménagement et Infrastructures Terrestres"
    - Centrale,
  - Contrôleurs des travaux publics de l'Etat "phares et balises et sécurité maritimes"
    - Centrale,
    - Préparatoire
- C
- Personnels d'exploitations des travaux publics de l'Etat "routes, bases aériennes"
    - Locale
  - Personnels d'exploitations des travaux publics de l'Etat "voies navigables, ports maritimes"
    - Centrale
    - Locale

## Thème : OPA

- OPA
- Ouvriers des parcs et ateliers